

mardi 4 juillet 2023

Ecole Saint-Joseph

147 rue Saint-Joseph
74700 SALLANCHES

Tél. : 04 50 58 06 03
Fax : 04 50 91 25 18

Chers parents,

Nous vous informons que les frais de scolarité sont calculés en fonction de vos revenus imposables, nous vous invitons donc à nous fournir pour le 17 Août au plus tard les documents attestant de votre situation fiscale COPIE DE LA PAGE 1 DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION 2022 SUR REVENUS 2021 (si vous ne les avez pas déjà donnés).



Si le document ne nous est pas fourni le tarif le plus élevé est appliqué.

Les frais de scolarité ainsi que les abonnements de cantine **annuels et trimestriels** seront **facturés chaque trimestre**.

Aussi vous trouverez sur le site d'écoledirecte **fin septembre une première facture**, puis une **fin décembre** et la dernière **fin mars** comprenant également les frais annexes (sorties scolaires, photos de classe...)

Afin de faciliter votre gestion personnelle, nous vous demandons d'opter pour le mode de **règlement par prélèvement**.

Ces derniers seront effectués sur 9 mois, le 10 de chaque d'octobre à juin avec une régularisation en fin d'année.

Les familles qui souhaiteraient un échéancier différent doivent en informer Mme GEX.

Restant à votre écoute pour plus d'informations.

Bien cordialement

Nathalie GEX
Chef d'Etablissement



T.S.V.P.

Contributions annuelles

2023-2024

La facturation est trimestrielle. Une régularisation est effectuée **si besoin** en fin d'année en fonction des sorties pédagogiques ou commandes de photo par exemple.

Les prélèvements bancaires seront effectués sur neuf mois du 10/10 au 10/06. Possibilité en 10 mois sur demande à la direction.

	Revenu fiscal 2020	Maternelle	Primaire
Tranche 1	< 24000	360 €	442 €
Tranche 2	De 24001 à 36000	407 €	489 €
Tranche 3	De 36001 à 48000	430 €	511 €
Tranche 4	A partir de 48001	476 €	558 €
Cotisation APEL par famille (Facultative) 17 €			
Assurance scolaire (Facultative) par élève 9 €			

Ces montants comprennent la scolarité, les cotisations diocésaines, l'Ugsel.,

- ✓ Une réduction de 10% est appliquée pour le deuxième enfant, et 75% à partir du troisième.
- ✓ Une contribution supplémentaire de 220 euros sera demandée pour tout élève hors Sallanches

Restauration :

		<u>1 Jour</u>	<u>2 Jours</u>	<u>3 Jours</u>	<u>4 Jours</u>	<u>5 Jours</u>
Abonnement trimestriel (pour repas à jours fixes) 5,35 € le repas	1^{er} trimestre du 01/09 au 16/12	74,90 €	149,80 €	224,70 €	299,60 €	374,50 €
	2^e trimestre du 03/01 au 31/03	53,50 €	107,00 €	160,50 €	214,00 €	267,50 €
	3^e trimestre du 03/04 au 07/07	58,85 €	117,70 €	176,55 €	235,40 €	294,25 €
Abonnement annuel (facturation répartie sur 3 trimestres)		187,25 €	374,50 €	561,75 €	749,00 €	910,00 €

Abonnement mensuel	Pour repas à jours variables	5,50 € le repas
---------------------------	------------------------------	-----------------

Repas occasionnel au ticket :	carnet de 5 tickets : 35 €
--------------------------------------	----------------------------